

**FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025- DANSE ORIENTALE/DANSE BOLLYWOOD/DANSE MODERNE- FUSION/CLASSE EXPERIMENTALE/LABORATOIRE CHORE..**

**Association Club Tous en Scène-** Adresse: 459 Boulevard des Remparts – 83300 Draguignan – Contact Marion PUCINO 06.58.47.06.25

PHOTO

Nom & Prénom de l'élève :.....Pour l'enfant.....  
Date de naissance :..... Lieux de naissance.....  
Adresse :.....  
Tel Portable (1)..... (2).....  
Mail :.....

**ADHESION-ASSURANCE** club Tous en Scène : **18€/AN** à l'ordre de « T-SC »

N° CHEQUE ..... NOM DE BANQUE

**COTISATION ANNUELLE** :.....€ Ordre du chèque: « T-SC » Règlement en 3x (Oct- Nov–Dec –ou mensuel sur HelloAsso uniquement)

**TOUS LES CHEQUES DOIVENT ETRE REMIS LE JOUR DE L'INSCRIPTION**

NUM CHQ 1.....NUM CHQ 2.....NUM CHQ 3.....

BANQUE ..... NOM DU CHEQUIER.....

**Dossier d'inscription à rendre COMPLET** : L'engagement est annuel - Année scolaire du 09/09/2024 au 16/06/2025. Toute année commencée est due.

Fiche d'inscription avec PHOTO OBLIGATOIRE - Coupon du règlement intérieur signé – Droit à l'image rempli et signé

La totalité des cotisations annuelles + Adhésion doit être remis le jour de l'inscription

Cours d'essai : 1 cours d'essai sans engagement valable uniquement durant le mois de septembre, passé ce cours d'essai et ce délai, si l'inscription n'est pas validée, le cours sera facturé 18€/cours. Pas de cours pendant les vacances scolaires

**TARIFS - Cotisations à l'année:** Danse Orientale – Danse Bollywood – Danse Moderne-Fusion – Classe Expérimentale

Eveils les 4 -6ans : 198€/an (durée du cours: 30min) le mercredi de 10h à 10h30 au Luc

DRAGUIGNAN -Enfant les 7-11ans 1H: 210€/an (durée du cours 1h)

LE LUC - Enfant les 7-11ans 1H30: 285€/an (durée du cours 1h30)

Ados/Adultes: 330€/an /1h\*/semaine

484€/an/2h\* / semaine

594€/an/3h\*/semaine

**Code promo:** Tarif FAMILLE -10% sur la cotisation enfants (inscription parent-enfant)

**Classe Expérimentale:** Forfait 7 ateliers de janvier à mai: 315€ Samedi 10h-12h30- Draguignan

**Laboratoire Chorégraphique:** Forfait 2 stages au Luc le dimanche de 9h à 16h30: tarif externe200€ (40€ pour les élèves)

**SPECTACLE:** La participation au spectacle n'est pas d'office, elle est soumis à accord du professeur et à un engagement de la part de l'élève. Les absences ou retards répétés (+ de 3 à partir de janvier- même justifiés), un mauvais comportement, sont des raisons d'un refus à la participation de l'élève au spectacle.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024-2025 – CLUB TOUS EN SCÈNE ( Club T-SC)

1. L'accès aux activités organisées par Le club T-SC est soumis à l'acquiescement des frais d'adhésion ainsi que des cotisations relatives aux cours
2. Les cotisations sont annuelles avec la possibilité de régler en 3 fois. Les paiements doivent être remis en totalité lors de l'inscription  
L'engagement est annuel, Toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'évènement indépendant de notre volonté
3. Les adhérents de l'association sont redevables des frais d'adhésion au club T-SC y compris pour les cours à l'unité. Le montant de l'adhésion est fixé par les membres du bureau, il est de 18€
4. Les absences des élèves ne seront pas remboursées, sauf cas spécifique comme interruption pour cause de maladie grave, hospitalisation et sous réserve de fourniture d'un certificat médical d'inaptitude à la danse. La demande de remboursement obligatoirement être faite par écrit en courrier recommandé à destination du bureau de l'association : 459 Boulevard des Remparts 83300 Draguignan. Toute situation particulière non prévue au présent article pourra être soumise aux membres du bureau de l'association. Dans tous les cas tout trimestre commencé est dû
5. Le club T-SC donne la possibilité d'effectuer un cours d'essai sans engagement. A l'issue, l'inscription devra être validée. Tout autre cours effectuer sans inscription validée sera facturé (18€/h).
6. Le certificat de santé n'étant plus obligatoire « décret 2021-564 du 7 mai 2021 » Toute inscription au club T-SC vaut validation de son état de santé avec attestation sur l'honneur d'avoir rempli le questionnaire de santé accessible sur internet. Si vous êtes enceinte- 3 premier mois, l'accès aux cours n'est pas conseillé- sauf autorisation de votre médecin avec justificatif
7. La régularité dans la pratique est vivement souhaitée et obligatoire si vous souhaitez participer au spectacle.
8. Le Club T-SC se réserve le droit de supprimer une classe si le nombre d'élèves n'est pas suffisant pour la maintenir (minimum 4 élèves/classe)  
Dans ce cas les élèves inscrits à cette classe seront soit remboursés soit intégreront une autre classe du même niveau sans autres dédommagements
9. Il est important d'être attentif à la ponctualité aux cours et aux stages. Il est bon de prévoir un peu d'avance pour vous préparer
10. Un élève peut être renvoyé du cours ou exclu de manière définitive pour des motifs graves tels que : manque de respect envers le professeur, attitude désobligeante vis à vis d'autres élèves ou en cas de non-respect de consignes données ou non respect des autres points du règlement intérieur. L'exclusion ne remet pas en cause le paiement de l'adhésion et de l'inscription. Aucun remboursement ne pourra être demandé
11. En cas d'absence du professeur un cours de rattrapage vous sera proposé, sans que cela puisse donner lieu à un quelconque remboursement.
12. En cas d'absence, il vous est demandé de prévenir votre professeur (MARION 06.58.47.06.25)
13. Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur et l'association T-SC ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours et en dehors des salles de cours.
14. L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'en présence du professeur, en chaussons de danse, baskets adaptées à la danse et propre, chaussettes ou pieds nus.
15. Les portables sont éteints ou en mode vibreur
16. Les parents, enfants ou amis ne sont pas autorisés à assister aux cours
17. Les enfants n'assisteront pas aux cours de leurs parents.
18. Il est formellement interdit de fumer/vapoter, de manger ou de mâcher du chewing-gum. Seules les bouteilles d'eau sont admises
19. Les chorégraphies apprises pendant les cours ou stages sont la propriété artistique du professeur de danse. Il est strictement interdit de les reproduire en dehors des manifestations du club T-SC.
20. Aucune photo ni vidéo ne pourra être prise sans l'accord préalable du professeur. Aucune diffusion publique n'est permise.
21. Le club T-SC a souscrit un contrat auprès d'une compagnie régulière d'assurance pour la totalité de ses activités. Vos effets personnels restent toutefois sous votre entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de dégradation, Le club T-SC décline toute responsabilité.
22. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. Les forfaits en tiennent compte.
23. L'inscription aux activités du club Tous en Scène vaut adhésion au présent règlement et engagement à le respecter.
24. Responsabilité, Tout élève est tenu responsable des dégradations commises tant sur les locaux qu'au matériel de l'association.
25. Une tenue correcte et adaptée est exigée par le professeur, tenue de danse, legging, sarouel, pantalon de danse. Les ceintures à sequins sont tolérées si elles sont de bonne qualité- qui ne perdent pas leurs perles.
26. Le règlement intérieur est susceptible d'être modifié annuellement. Toute modification sera portée à votre connaissance. Nous vous invitons néanmoins à le consulter à chaque rentrée.
27. Un spectacle est organisé en fin d'année scolaire, La participation de l'élève n'est pas d'office, elle est soumise à accord du professeur. Les absences ou retards répétés (même justifiés) en cours, un mauvais comportement en classe, sont entre autres des raisons d'un refus quand à la participation de l'élève au spectacle. les élèves qui désirent y participer devront s'acquiescer de l'achat de leurs costumes, comptez env 60€/Adultes par chorégraphie – Un cours : 1 voir 2 chorégraphies- sans obligation de votre part de participer, en partie ou en totalité 40€/costume enfants
28. Les répétitions pour le spectacle sont obligatoires. L'élève n'y ayant pas participé se verra refuser la participation. Il y en a 2, les dimanches
29. Spectacle : la date et le lieu ne sont pas connus d'avance, vous serez tenu informez le plus tôt possible. L'entrée est payante pour les spectateurs, comptez env 18- 20€ la place

✂ .....

Formulaire de renonciation au droit à l'image

Je soussigné (e), ..... Représentant de l'enfant.....

Accorde à l'association club Tous en Scène, et à ses représentants et toute personne agissant avec leur permission, photographe ou réalisateur, la permission irrévocable à me photographier ou filmer / photographe ou filmer mon enfant\* (Nom-Prénom) .....

Dans le cadre des activités de l'association (répétitions, cours, spectacles, événements), En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'association club Tous en Scène et les personnes précitées, à fixer, reproduire, communiquer et exploiter sous toute forme et sur tout support connu ou inconnu à ce jour, mon image / l'image de mon enfant\* dans les conditions fixées ci-dessus. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

La présente autorisation est concédée à titre gratuit et ce pour une durée illimitée.

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Tous en Scène ainsi que le formulaire de renonciation au droit à l'image et m'engage à le respecter

Fait à ..... Le / /

Signature